



Projet d'aménagement du Parc éolien De la MADAWASKA dans Municipalités de Dégelis & Saint-Jean-de-la-Lande.

**Mémoire de la Chambre de commerce du
Témiscouata
(CCT)**

**Déposé au Bureau d'audiences publiques sur
l'environnement (BAPE)**

Ville Dégelis, le 25 mars 2025

1.0 À PROPOS DE LA CCT

La Chambre de commerce du Témiscouata (CCT) est un réseau de gens d'affaires de 200 entreprises provenant de diverses sphères d'activité économique (industrielle, commerciale, professionnelle, service, institutionnelle, travail autonome, etc.). Elle favorise ainsi activement le développement de sa communauté tout en veillant ainsi sur les intérêts de ses membres grâce à l'exercice de son dynamisme ainsi qu'à son pouvoir de représentation et à la force de son réseau. Et la Chambre de commerce du Témiscouata est aussi membre du comité de suivi de ce beau projet au Témiscouata.

2.0 OBJECTIF DU MÉMOIRE

La CCT désire soumettre au BAPE et au gouvernement du Québec sa position dans ce dossier structurant pour l'avenir de notre région et pour celui du Québec. La CCT souscrit d'emblée à ce projet créateur d'emplois et de richesses pour tout le Québec.

3.0 SOMMAIRE EXÉCUTIF

3.1 Depuis les tous débuts du projet d'implantation d'un parc éolien dans notre région, nous avons pu constater le sérieux du promoteur de cet important projet et le respect de tout son personnel à l'endroit des élus municipaux, des propriétaires fonciers, des organismes locaux et régionaux et de la population en général. La transparence du promoteur et sa volonté de transmettre toutes les informations pertinentes aux gens concernés ont été au rendez-vous. La tenue de séances publiques d'information a permis de répondre aux interrogations des citoyens préoccupés par ce projet.

3.2 L'arrivée dans notre région d'un investissement de plus de 800 M (\$) dans un projet de production d'énergie renouvelable à impact négligeable sur notre environnement est reçue de manière très positive par la communauté d'affaires du Témiscouata et des municipalités environnantes.

3.3 Si toutes les lois et tous les règlements du gouvernement du Québec et des municipalités sont respectées, nous croyons que le BAPE devrait recommander au gouvernement du Québec d'autoriser l'aménagement du parc éolien projeté à Ville Dégelis et Saint-Jean-de-la-Lande.

3.4 Nous devons lancer un message clair au gouvernement du Québec ainsi qu'à nos municipalités et aux autres régions que notre MRC veut se développer tant au plan économique que social et dans le respect des principes du développement durable.

3.5 Nous lançons également un message clair aux gens d'affaires de partout au Québec, au Canada et ailleurs dans le monde que notre région est un endroit propice pour y brasser des affaires et créer de la richesse et ce, pour le bien de notre collectivité.

4.0 INTRODUCTION

4.1 L'énergie éolienne est utilisée pour produire de l'électricité depuis la fin du 19^e siècle dans plusieurs pays en Europe. Le Danemark et l'Allemagne, et maintenant les États-Unis sont des chefs de file dans la fabrication d'éoliennes de plus en plus puissantes, performantes et esthétiques.

4.2 Dans le domaine de l'énergie depuis 2002, Marmen est considérée comme l'un des plus grands fabricants de tours d'éoliennes en Amérique du Nord et est fière d'avoir contribué à l'essor et au développement de l'industrie éolienne. Avec nos usines à Trois-Rivières et à Matane au Québec, nous desservons les marchés Canadiens et Américains.

5.0 PLAIDOYER POUR L'ÉNERGIE ÉOLIENNE

5.1 Les avantages de l'énergie éolienne sont nombreux : le vent est une source gratuite, propre et renouvelable d'énergie, les éoliennes peuvent être installées dans des secteurs montagneux peu propices à l'agriculture et à l'habitation, les turbines sont relativement silencieuses et peuvent s'intégrer au réseau électrique. Les coûts de production par unité d'énergie produite diminuent avec l'augmentation de la taille des turbines.

5.2 C'est pour répondre à un appel d'offre d'Hydro-Québec que EDF Renouvelables Canada inc., l'Alliance de l'énergie de l'Est S.E.C. et la Société de gestion éolienne Madawaska inc. ont soumissionné pour le projet de Parc éolien DE LA MADAWASKA qui comprend 45 éoliennes pour une capacité installée de 270 mégawatts (Mw).

5.3 Les besoins en énergie électrique propre pour le moyen et long terme iront en croissant en Amérique du Nord : développement des transports en commun et des véhicules électriques, automatisation des industries et des services, conscientisation des populations au développement durable et à l'utilisation d'énergie renouvelable, remplacement des centrales actuelles de production électrique à partir de combustibles fossiles, etc.

5.4 L'énergie éolienne est un complément presque parfait à l'hydroélectricité au Québec. L'électricité d'origine éolienne vient donc combler, du moins en partie, la pointe de la demande l'électricité qui survient généralement durant la saison froide.

D'autre part, en été, en période de faible hydraulité des barrages, la production d'électricité éolienne permet d'économiser l'eau en amont des barrages lorsque requis.

6.0 IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX ET SOCIAUX MINIMES

6.1 Les études d'impact sur la flore, la faune, les forêts, le paysage ont permis au promoteur de localiser les tours des éoliennes loin des habitations, des citoyens, des cours d'eaux, des habitats fauniques, des routes pour minimiser leur impact. Aucune érablière ne sera sacrifiée à l'aménagement des éoliennes.

6.2 Les analyses de bruit et d'impact visuel nous ont convaincu que les populations des villes et villages visés ne seront pas lésées par l'installation des éoliennes.

7.0 IMPACTS ÉCONOMIQUES

- 7.1 Pour les communautés d'accueil, des redevances annuelles seront versées pour un total 5 700 \$/MW installés pour la durée de vie du Projet, indexé annuellement selon le taux correspondant à la variation de l'indice moyen d'ensemble pour le Québec, des prix à la consommation.
- Pour l'ensemble du Projet de 270 MW, cela représente des versements annuels de 1,54 M\$ pour la première année et plus de 46

M\$ sur la durée de vie du Projet (30 ans) pour les éoliennes. La qualité de certains chemins sera améliorée.

7.2 Pour les propriétaires fonciers des redevances intéressantes leur seront versées annuellement. L'accessibilité à leurs terres sera améliorée ce qui en haussera la valeur marchande.

7.3 Pour les travailleurs, les entrepreneurs, les contribuables et les paliers de gouvernement, le Projet représente un coût de projet total d'environ 800 M\$. Et aura un impact des plus positifs :

7.3.1 Création de 300 emplois lors de la construction ;

7.3.2 Création d'une dizaine de postes permanents pour l'entretien du parc éolien;

7.3.3 Versement de taxes fédérales, provinciales, municipales et scolaires;

7.3.4 Retombées économiques importantes pour nos commerces (restaurants, motels, quincailleries, firmes d'ingénierie, d'arpentage, entrepreneurs en terrassement, usines de béton, fournisseurs d'acier, etc.).

8.0 RECOMMANDATION

Compte tenu de :

8.1 L'impact économique majeur pour la population de notre région, pour nos travailleurs, nos entrepreneurs, nos industries et nos commerces ;

8.2 L'impact minime sur l'environnement et sur le paysage ;

8.3 La création de richesse pour notre région et pour tout le Québec, un pré requis essentiel dans un contexte de déclin démographique et de croissance de la dette publique ;

8.4 La contribution importante de ce projet va donner un nouveau souffle à des petites municipalités comme Ville Dégelis et Saint-Jean-de-la-Lande sous la forme de revenus annuels accrus leur permettant ainsi de fournir à leurs citoyens des services de meilleure qualité ;

8.5 La présence d'une grappe de tours esthétiques qui contribue à donner à notre région une image de marque liée à la production d'énergie propre et renouvelable.

Nous recommandons fortement au B.A.P.E. et au gouvernement du Québec d'appuyer le projet éolien DE LA MADAWASKA tel que présenté.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'C. Bégin'.

Cindy Bégin, présidente

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Martine Lemieux'.

Martine Lemieux, directrice générale